

Le « Centre d'Echanges pour des Réformes Juridiques et Institutionnelles (CERJI) » lance une journée de réflexion sur la Justice transitionnelle en République Démocratique du Congo autour du thème central : Quels types de réparations octroyer aux peuples autochtones victimes des crimes internationaux, des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire ?

JUSTICE TRANSITIONNELLE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Quels types de réparations octroyer aux peuples autochtones victimes des crimes internationaux, des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire ?

NOTE DE CONCEPT

CONTEXTE

Les peuples autochtones sont ceux « qui sont de la terre même », c'est-à-dire, comme l'affirme l'Organisation des Nations Unies (ONU), « le peuple premier » habitant sur une terre donnée.

Nonobstant leur préséance d'occupation des terres, les peuples autochtones sont souvent « exclus des processus décisionnels » dans les Etats régis par des principes d'une gouvernance « moderne ».

Nombre d'entre eux sont marginalisés, exploités, assimilés par la force et même de fois soumis à la répression, à la torture et aux traitements cruels et dégradants, notamment lorsqu'ils osent revendiquer leurs droits.

Les discriminations et les violences auxquelles ils sont soumis passent parfois par la tendance à les dominer et à les asservir sur le plan politique et même sur le plan socioculturel par les bantous.

La destruction de leur logis naturel, la privation des terres, les actes de violences y compris sexuelles, les assassinats et tueries, la privation du droit à la scolarisation et à l'occupation des fonctions au sein de l'administration publique, etc. sont parmi les violations graves des droits humains dont ils sont continuellement victimes, notamment dans la province du Tanganyika

L'implication des peuples autochtones dans des réflexions sur la pratique de la justice transitionnelle trouve sa justification au regard de ce contexte des violations dont ils sont

Continuellement victimes. Elle trouve davantage une justification dans le fait qu'entretemps tous ces crimes sont restés impunis.

Comme dans toute pratique de la justice transitionnelle, les peuples autochtones ont aussi, en premier lieu, droit, comme toutes les autres victimes, à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition.

Le recours à ces mécanismes spécifiques est ensuite consécutif de la nature des violences qu'ils subissent, qui sont tout à la fois graves et systématiques, notamment sur l'île d'Ijwi, dans le Bunyakiri, dans l'ancienne province de l'Equateur, etc.

Il faut, non seulement leur rendre Justice de manière individuelle, mais aussi collective pour des préjudices subséquents aux violations à caractère massif ou, même sans être massif, mais dont les effets préjudiciables ont atteint l'une ou l'autre de leurs communautés.

OBJECTIFS

Sans prétendre à l'exhaustivité, la présente journée de réflexion sur une possible implication des peuples autochtones dans les réflexions et dans la pratique sur la justice transitionnelle en République démocratique du Congo aura pour objectifs :

- D'enrichir l'analyse contextuelle des crimes et violations dont ils sont généralement victimes, notamment sur les plans politique, social, économique et culturel ;
- D'amorcer les possibles mécanismes de réparations pouvant compenser à suffisance les préjudices subséquents aux crimes dont ils ont été victimes ou dont ils continuent à être victimes ;
- De mettre en place un groupe de travail sur « les peuples autochtones et la justice transitionnelle en RDC » ;
- Elaborer une ébauche d'un plan de travail dudit groupe et de plaider pour une implication active des peuples autochtones dans les processus de justice transitionnelle en RDC, spécialement pour ce qui est des réparations.

APPROCHE

De manière générale, l'analyse des questions liées à la justice transitionnelle nécessite d'entrecroiser les disciplines en mêlant au droit, la science politique, l'histoire et la psychologie.

En raison de cette interdisciplinarité, la journée de réflexion intégrera des interventions magistrales de différents experts venant de plusieurs domaines scientifiques, en espérant que la synthèse de leurs exposés pourra permettre d'entrevoir plus clairement la nature, la portée et les conséquences de ces violations avant de proposer des actions responsables.

Cette journée de réflexion participative et inclusive, tenant compte du genre, se déroulera de la manière ci-après :

1. La plénière :
 - Exposés magistraux d'Experts ;

- Débats, jeux des questions et réponses ; et
 - Mise en place d'un groupe de travail sur les peuples autochtones et la justice transitionnelle.
2. Les carrefours thématiques :
- Défis majeurs liés à la participation des peuples autochtones à la pratique de la justice transitionnelle en RDC ;
 - Défis majeurs liés aux réparations des crimes graves dont ils sont continuellement victimes ; et
 - Solutions adéquates, souples, réalistes, réalisables et durables.

Les différents intervenants sont :

- Monsieur Pablo MUKE, Modérateur
- Maître Charles-Mugagga MUSHIZI, Facilitateur
- Monsieur Guy KAJEMBA, Expert protection environnement
- Monsieur KAPUPU, Président organisation des personnes autochtones

PARTICIPANTS

- I. Gouvernement
 1. Ministère de la justice
 2. Ministère des affaires sociales
 3. Ministère des droits humains
 4. Ministère de l'agriculture
 5. Ministère de l'environnement
 6. Ministère du développement rural
- II. Organisations de la société civile congolaise
- III. Système des Nations Unies et Partenaires au développement
 1. BCNUDH (Souleyman Koulibaly Kafana,)
 2. PNUD
 3. Ambassade de la Suède
 4. Ambassade des Etats Unis
 5. Ambassade de la Belgique
 6. Ambassade de l'Allemagne

THEMES

1. Les droits des peuples autochtones au regard des instruments des Nations Unies et des lois congolaises
2. La participation des peuples autochtones à la pratique de la justice transitionnelle face aux défis liés à leur intégration culturelle, socioéconomique et politique
3. La participation des peuples autochtones à la pratique de la justice transitionnelle face aux défis liés à leur droit à la vérité, à leur droit à la justice ainsi qu'à leur droit

à la réparation juste et équitable (réparations économiques, restitution des terres et des forêts, réparations spécifiques aux femmes)

LIEU

La journée de réflexion se déroulera au CEPAS, à Kinshasa/Gombe, République démocratique du Congo (RDC).

BUDGET ESTIMATIF : à voir.

PROFIL DES PARTICIPANTS

- Gouvernement
- Chefs coutumiers
- Organisations de la société civile
- Partenaires techniques et financiers

QUESTIONS DE REFLEXION

1. Est-il possible d'envisager une discrimination positive dans l'enseignement en faveur des peuples autochtones au regard de leur exclusion permanente dans l'accès à l'école et dans l'administration publique, par exemple ?
2. Est-il possible d'envisager des réparations en termes de réhabilitation de la maison commune à ces peuples (reforestation et prise des mesures particulière pour la protection de la forêt) où ils habitent ?
3. Est-il possible de rapprocher l'école et l'administration publique à l'habitation habituelle de ces peuples pour leur permettre de continuer à mener leur vie habituelle tout en accédant à l'école et à l'administration publique ?